

DECLARATION DES DEPARTEMENTS DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES PROGRAMMES FEDER ET FSE+ 2021-2027

Le rôle des Départements, garants de la solidarité et de la cohésion sociales et territoriales au plus proche des habitants et des acteurs de terrain, est capital pour relever les défis et apporter des solutions aux crises actuelles. A ce titre, ils souhaitent activement s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne 2021-2027.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) se fait la voix des Départements pour exprimer leur volonté de poursuivre et de conforter leur action dans l'ensemble du processus décisionnel et de mise en œuvre de programmes européens régionaux FEDER-FSE+ 2021-2027. Nous assumerons notre rôle indispensable dans l'exécution et le pilotage du volet Inclusion du PON FSE+.

Les fonds européens structurels et d'investissement sont déterminants pour participer à la relance européenne, nationale, régionale et locale. Ils ont une place essentielle dans le financement des porteurs de projets locaux, publics et privés. Le concours de l'Union européenne permet de soutenir non seulement des projets mais également de partager et capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de gestion, de partage d'expériences ou encore de mise en réseau des acteurs.

La Commission européenne affiche sa volonté de soutenir fortement la relance sur tout le territoire de l'Union. Si l'ADF constate que la gestion de la crise actuelle par l'Union Européenne apporte globalement satisfaction malgré un contexte difficile, il s'agira désormais pour les Départements de connaître les modalités concrètes pour pouvoir mettre en œuvre et articuler les différents crédits qui peuvent leur être alloués entre la subvention globale FSE+, React-EU et le Fonds de Transition Juste.

Cette déclaration confirme la volonté des Départements d'assurer pleinement leur rôle auprès de l'Etat et des Régions, dans les instances de gouvernance des fonds européens dès la phase de conception des programmes. L'ADF souhaite que cette collaboration se poursuive ensuite à travers la gouvernance du PON FSE+ et des programmes régionaux FEDER-FSE+.

L'enjeu d'une implication renforcée des Départements et de leur association dans la mise en œuvre de la politique de cohésion aux côtés de l'Etat et des Régions, mais aussi des autres collectivités et des EPCI, est de maximiser la mobilisation des fonds structurels européens dans les territoires, notamment périurbains, ruraux et de montagne.

L'ADF portera une attention particulière au déploiement équitable et efficace des fonds, en faveur de tous.

Différenciation, territorialisation et gouvernance partenariale principes pour une programmation réussie au service des habitants et des territoires

Les Départements s'impliqueront dans la territorialisation des programmes opérationnels régionaux

Si la grande majorité des mesures-dispositifs se définissent à l'échelle régionale, avec une application indifférenciée ou différenciée entre les NUTS 2, il nous semble opportun que les Autorités de gestion (AG) puissent également faire le choix de répondre spécifiquement à des enjeux territoriaux différenciés.

Cette prise en compte interviendrait à l'échelle :

- Interrégionale à travers le pilotage et la gestion *des anciens PO* d'axes ou programmes interrégionaux (massifs, fleuves)
- Locale, par la mise en œuvre de l'OS5, en application du principe de subsidiarité où l'AG proposerait la mise en œuvre d'une stratégie intégrée à l'échelon le plus approprié, départemental ou infra-départemental que ce soit à travers un programme de développement urbain intégré ou d'une stratégie locale de développement pouvant être en articulation avec un programme LEADER.

Enfin, la territorialisation du pilotage et de la gestion de mesures FEDER-FSE+, potentiellement par un Département, permet une mobilisation de l'ingénierie sur les fonds européens au bénéfice des acteurs de terrain. Cette présence d'agents en proximité des porteurs de projet est la condition d'un meilleur accès aux opportunités offertes par les programmes européens, à une assistance et à un accompagnement technique des porteurs de projet en lien avec les autorités de gestion et à une meilleure prise en compte des enjeux.

Les Départements proposent une ingénierie de projets opportunément mobilisable

Au-delà de la question de l'ingénierie spécifique à l'OS5, nous souhaitons apporter notre appui en matière de conseil et d'aide au montage des dossiers par la mobilisation de l'ingénierie territoriale qualifiée au sein de nos services départementaux (ou structures associées). Nous proposons de contribuer aux réflexions régionales pour une organisation s'appuyant sur les Départements volontaires pour intervenir après des territoires et garantir une mobilisation optimale des fonds.

Les Départements œuvrent pour un développement harmonieux de l'ensemble de leurs territoires en étant attentifs aux disparités infra-territoriales et aux publics et territoires fragiles. Ces territoires doivent bénéficier d'un appui particulier en matière d'ingénierie pour pouvoir accéder aux fonds européens.

Ces modalités d'appui doivent pouvoir être adaptées en fonction des capacités et des besoins des acteurs des territoires.

Les Départements participeront étroitement dans le cadre de la gouvernance partenariale pour une programmation 2021-2027 au service des territoires

Concernant la gouvernance des futurs PO FEDER-FSE+, les Départements souhaitent renforcer la logique partenariale avec les Régions. Les Départements mobilisent et accompagnent financièrement les fonds européens et tout particulièrement le FSE dont ils assurent une gestion de qualité et une mobilisation efficace.

Pour cela, ils souhaitent participer à l'ensemble des instances de gouvernance des fonds européens en régions (FEDER, FSE+, FEAMP). Ils souhaitent également que des réunions physiques des Comités de Suivi et de Programmation aient lieu de manière plus régulière que pour la programmation 2014-2020. Enfin, le recours aux consultations écrites doit, selon nous, rester l'exception.

Les Départements comptent sur une meilleure coordination et la cohérence de l'intervention des instruments financiers concourant à l'aménagement et au développement des territoires.

Les contrats de plan État-Région et les contrats de territoire régionaux et départementaux révisés à la suite des élections locales doivent être pris en compte pour optimiser le concours de chacun des programmes. Cela pourrait se faire en favorisant un programme particulier pour certaines thématiques et/ou en combinant les effets levier pour permettre l'émergence rapide des projets.

Certains Départements demandent par ailleurs que des instances au niveau départemental permettant d'échanger stratégiquement sur les dossiers soient organisées afin d'articuler au mieux l'ensemble des financements publics mobilisables (fonds européens, CPER, Contrats régionaux, départementaux, DSIL, DETR) pour permettre un véritable effet levier sur nos territoires.

Les Départements souhaitent un allègement des procédures afin de faciliter le montage et le portage de dossiers européens

Enfin, les Départements souhaitent que soit étudiée la mise en place des mesures de simplification et d'allègement de la charge administrative liée au montage de dossiers dans le cadre des préconisations formulées par la Commission Européenne.

Cette démarche permettrait à la fois de réduire les coûts d'instruction et de gestion d'un projet FEDER ou FSE+ et de faciliter l'accès à ces fonds aux plus petits porteurs de projets, en particulier les communes et intercommunalités rurales et de montagne.